

## **Conditions générales de vente**

### **1- Conclusion du contrat**

Toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande, ou autres documents commerciaux.

### **2- Prix**

Les marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix peuvent être révisés sous réserve d'une information préalable de 30 jours, sauf indications inscrites sur les documents de vente.

### **3- Livraison**

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par livreur, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur ou dans tous autres locaux désignés. La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge. En cas d'avarie ou de manquant, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de 48 heures, suivant la date de livraison par écrit auprès du vendeur ou du transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Pour une commande dépassant la valeur de 5000 FCFP se situant dans le périmètre de la Commune de NOUMEA, la livraison est gratuite.

### **4- Délais de livraison**

Les délais de livraison sont indiqués en fonction des disponibilités d'approvisionnement. Sauf cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grève totale ou partielle.), en cas de retard de livraison d'une durée supérieure à 3 mois après la date indicative de livraison, l'acheteur aura l'option d'annuler sa commande, sans pouvoir prétendre à quelque indemnité que ce soit.

### **5- Retours**

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du vendeur.

### **6- Garantie**

Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au

remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit. La durée de garantie est précisée sur le document de vente.

### **7- Paiement**

Sauf conditions particulières, les factures sont payables à la livraison. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités par le paiement d'intérêts de retard au taux de l'intérêt légal majoré de 50%. Dans l'hypothèse d'un recouvrement par voie de contentieux, celui-ci donnera lieu à une indemnité forfaitaire s'élevant à 15% du montant de la commande, sans préjudice des intérêts de retard et des dommages et intérêts. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

### **8- Clause résolutoire**

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit par le vendeur qui pourra demander en référé la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les sommes restant dues pour d'autres livraisons deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

### **9- Réserve de propriété**

De convention expresse, TOUTES NOS MARCHANDISES RESTENT NOTRE PROPRIETE OÙ QU'ELLES SE TROUVENT JUSQU'AU RÈGLEMENT INTÉGRAL DES FACTURES DUES. Ceci ne fait pas obstacle au transfert des risques des biens à l'acheteur, dès la livraison des marchandises chez l'acheteur ou chez son transporteur.

### **10- Attribution de juridiction**

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Tout litige relatif aux présentes sera de la compétence du tribunal mixte de commerce de Nouméa.